



Compte rendu du conseil municipal du 25 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq janvier à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de Fleuré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vivian PERROCHES, maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Jacques DESPLEBIN, Andrée GERLAND, Annette HENAULT, Yannick JAUCEN, Denis LACOUR, Isabelle LAPLANCHE, Yann MÉHEUX-DRIANO, Jean-François NEVEU, Mathieu OLLIVIER, Vivian PERROCHES, Stéphanie PINOGES, Fabrice PITAUD, Céline RIQUER, Florence TUCHOLSKI

Excusée : Mme Anne-Claire SIMON a donné son pouvoir à Mme Florence TUCHOLSKI

Secrétaire de séance : M Denis LACOUR

Assiste : M. Ronan KERDELHUÉ, secrétaire de la collectivité

✓ **Approbation du compte-rendu du 15 décembre 2021**

01/25-01-2022 Protocole temps de travail

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, confirme que :

- **l'organisation du travail actuellement en vigueur sur la commune de Fleuré est basée sur le régime des 1 607 heures**
- **cette délibération sera soumise à l'avis du prochain Comité technique**

02/25-01-2022 Projet aménagement bâtiments école

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **adopte l'opération et arrête les modalités de financement telles que présentées**
- **autorise M. le maire à déposer des dossiers de demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local)**
- **dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022**
- **autorise M. le maire à signer tous documents relatifs à cette opération**

Travaux de voirie 2022

M. le Maire donne la parole à M. Jacques DESPLEBIN, en charge de la commission Voirie. Celui-ci détaille le programme de voirie 2022 fixé dans le cadre de l'enveloppe communautaire (montant 53 869,87 € HT) :

- cité des Charmes : trottoirs en enrobé noir et goudron sur deux fissures (17 441,23 € HT)*
- rue de l'Épine : enrobé et reprise du carrefour avec la rue René Duchesneau (22 308 € HT)*
- allée de la Brandinière (en face du n°10) : purge et bicouche (965,15 € HT)*
- Tenaigre : bicouche (variante pour solde enveloppe : autour de 10-12 000 €, soit environ la moitié du montant nécessaire pour faire la totalité de la route).*

Les travaux envisagés à la Gachardière ne seront finalement pas réalisés en 2022.

M. le maire souligne que ce sont les prix de l'enrobé actuel et qu'ils sont susceptibles d'augmenter.

M. Jacques DESPLEBIN précise que les riverains seront informés des travaux par la Mairie.

M. le maire ajoute que si des administrés souhaitent faire réaliser à leurs frais des travaux sur leur propriété, il est nécessaire que tous les riverains concernés soient informés de cette opportunité et qu'il leur soit fourni une estimation du prix des travaux au m².

03/25-01-2022 Convention Territoriale Globale 2022-2026

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la Convention Territoriale Globale pour la période 2022 -2026 ;*
- autorise M. le maire à signer la présente convention pour la commune de FLEURÉ ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier*

La séance est levée à 21h35